

Marigny Ytiatives

Le journal de la commune de Marigny-le-Lozon



L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur.

ALBERT CAMUS



Retrouvez toute l'actualité de Marigny-le-Lozon en téléchargeant l'application Citykomi à l'aide de ce QR code.

AUTOMNE 2021

visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

Un petit air de printemps... à l'automne !

Alors que l'été a vu la vie reprendre doucement son cours, on pourrait presque se croire au printemps maintenant ! Les manifestations fleurissent, le commerce retrouve un rythme plus normal et les visages se découvrent, laissant doucement disparaître les masques pour retrouver des sourires qu'on avait presque oubliés.

La prudence reste bien évidemment nécessaire côté sanitaire, mais il faut noter les avancées que la vaccination a permis et surtout, l'attitude responsable des Manchois qui font de notre département le plus vacciné de France. J'en profite pour souligner le succès de notre centre éphémère de vaccination qui a permis, au mois d'août, de vacciner près de 450 personnes.

Ainsi, la rentrée scolaire a pu se dérouler dans des conditions correctes, avec un protocole connu et allégé pour nos quelques 450 élèves en élémentaire et 350 en collège. Cette édition de notre journal communal vous permet de découvrir les visages des agents qui oeuvrent aux côtés des enseignants et accueillent nos enfants chaque matin à l'école : que chacun soit ici remercié pour son engagement dans la gestion de la crise sanitaire bien sûr, mais surtout au quotidien pour le bien-être et le bien-apprendre de nos futures générations de citoyens.

Est-ce que ce retour à une vie plus normale doit aussi ramener nos moins bons réflexes ? De nombreuses infractions au code de la voie publique ont été constatées, parking dangereux ou dépôts sauvages d'ordures notamment. Faudra-t-il passer par des sanctions plus sévères que les rappels à la loi ? La présence de notre agent de la sécurité de la voie publique le permettra prochainement mais j'espère encore pouvoir compter sur la responsabilité de chacun.

Pour notre bien-vivre ensemble justement, notons le vent de modernité que les premières esquisses de la future salle des fêtes font souffler sur la place Westport. La vie culturelle a trouvé un nouvel élan avec l'exposition de peinture et sculpture, dans la salle du jardin Pillard cette fois, et un très beau concert de Jazz à Lozon. Le sport anime également nos fins de semaine : handball, football, mais aussi athlétisme et bien d'autres.

Bientôt plus de pas-de-portes disponibles dans le centre-bourg, un espace France Services qui permet à chacun de trouver un accueil chaleureux, une écoute attentive et des conseils avisés pour la majeure partie des démarches administratives : Marigny-le-Lozon, c'est bien l'ambiance chaleureuse d'un village et les services accessibles d'un centre urbain, une vraie « petite ville de demain » !

Fabrice LEMAZURIER



Dans ce numéro

| | |
|-------------------------|-------|
| Edito du Maire | 1 |
| Conseil Municipal | 2 à 6 |
| Personnel scolaire..... | 7 |
| Vie pratique | 8 |
| Saint-Lô Agglo | 9 |
| Passé récent | 10 |
| Vie locale | 11 |
| France Services | 12 |
| Vie culturelle | 13 |
| Vie associative | 14 |

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, LEGRAVEREND Jean-Claude, OSMOND Marie-Noëlle, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, BIARD Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUF Nicolas.

Séance du 6 juillet 2021

Absents excusés : OSMOND Marie-Noëlle, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, MAUDUIT Ludovic, LAGRANGE Emmanuel, LEVAVASSEUR Nadège.

Pouvoirs : OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir à BOURBEY Marc, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à HOMMET Adèle.

PRESENTATION DE LA MISSION D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

Monsieur David LHERAUX présente aux conseillers sa mission d'ASVP. Il sera amené à intervenir dans des domaines liés à différents codes :

- Code de la route : les ASVP peuvent constater les contraventions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules et peuvent également constater la contravention relative à l'omission d'apposer sur le véhicule le certificat réglementaire ou l'apposition d'un certificat non valide.
- Code de la santé publique : ils sont amenés à relever les contraventions relatives à la propreté des voies et espaces publics
- Code de l'environnement : rechercher et constater par procès-verbal les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage et aux dépôts sauvages.

MISE EN PLACE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

Le procès-verbal électronique (PVe) est déployé progressivement sur l'ensemble du territoire. Avec le PVe, les agents de surveillance de la voie publique constatent et relèvent les infractions au code de la route par le biais d'outils spécifiques (appareil numérique portable, tablette PC, terminal informatique embarqué, interface de saisie sur ordinateur). Les données de l'infraction sont télétransmises au Centre national de traitement de Rennes, le propriétaire du véhicule étant identifié par le Système d'immatriculation des véhicules (SIV). L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation. Le contrevenant doit alors payer l'amende (ou la contester en envoyant un courrier à l'officier du ministère public compétent en fonction du lieu où l'infraction a été relevée). Le PVe remplace peu à peu le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions

relatives à la circulation routière (arrêt ou le stationnement des véhicules, arrêt ou le stationnement gênant d'un véhicule sur les passages réservés à la circulation des piétons), l'environnement (lutte contre les bruits du voisinage, dépôts sauvages), l'urbanisme, les assurances (non apposition d'un certificat valide sur un véhicule), santé publique (propreté des espaces publics).

Les communes peuvent adhérer à ce dispositif pour leurs agents de surveillance de la voie publique en passant une convention avec le préfet et en dotant le personnel d'un équipement technique adapté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat, pour une mise en œuvre de la verbalisation électronique ;
- d'autoriser le Maire à la signer ;
- d'équiper le service en matériel adapté, la dépense sera prévue au budget primitif ;
- de solliciter à ce titre toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre le cas échéant.



CONSEIL MUNICIPAL

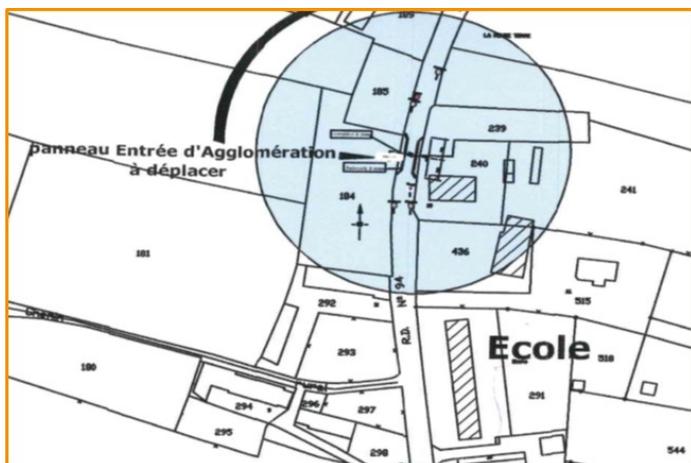
Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AMENAGEMENT D'UNE ECLUSE EN SORTIE DU BOURG DE LOZON

Le Maire présente l'avant-projet réalisé par le département de la Manche relatif à l'aménagement d'une écluse en sortie de bourg sur la commune déléguée de Lozon sur la RD 94.

L'estimation des travaux est de 13 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avant-projet de réalisation d'une écluse en sortie du bourg de Lozon et autorise la poursuite du suivi du projet par le conseil départemental.



QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de bourg de Marigny :

Le maire communique les dates des réunions à venir pour construire l'avant-projet de la poursuite de l'aménagement de bourg de Marigny :

- 8 septembre 20h à la salle du jardin Pillard : atelier participatif à l'attention des habitants
- 15 septembre 10h : réunion de la commission « aménagement de bourg »
- 27 septembre 20 h au pôle public : réunion des commerçants
-

CALENDRIER DES ELUS :

- 4 septembre 2021 10h-14h : fête des associations
- 13-19 septembre 2021 : exposition de peinture à la salle du jardin Pillard
- 14 septembre 2021: prochain conseil municipal

Rentrée scolaire 2021-2022 à l'école Julien Bodin :

Le maire fait part au conseil des départs et arrivées des enseignants sur l'école : (Départs : Anita Landais part à la retraite, Nathalie Hiraut devient conseillère pédagogique, Valérie Mesnildrey rejoint l'école Marie Ravenel, Gabrielle Jan, Audrey

Harivel (psychologue scolaire) ; Arrivées : Claire Faivre, Jérôme Degoulet, Marjolaine Hardel, Maguelonne Piquet, Solène Lemonnier, Sullivan Vastel, Stéphanie Jamard, Khira Alessandrini et Laurine Ouillon (psychologue de l'éducation nationale). et les remercie pour leur investissement au quotidien. Ce sont 320 élèves qui sont attendus le 2 septembre 2021.



Séance du 14 septembre 2021

Absents excusés : DESLANDES Angélique, TINET Ophélie, OSMOND Marie-Noëlle.

Pouvoirs : DESLANDES Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle, TINET Ophélie donnant pouvoir à PRADEAU-BREARD Philippe, OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir BOURBEY Marc.

PLAN DE RELANCE POUR LA CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE APPEL A PROJET 2021 – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet numérique 2021. Le dossier ayant été retenu, il y a lieu maintenant de délibérer sur le projet de convention de financement qui prévoit :

| | Volet équipement | Volet services et ressources numériques | Coût total |
|-------------------|------------------|---|------------|
| Coût total HT | 4 057.00 € | 200.00 € | 4 257.00 € |
| Dont subvention | 2 838.90 € | 99.00 € | 2 937.90 € |
| Dont collectivité | 1 218.10 € | 101.00 € | 1 319.10 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le projet de convention relative au plan de relance pour la continuité pédagogique - appel à projet 2021, et autorise le maire à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

PRESENTATION DE L'ESQUISSE DE LA SALLE « ESPACE WESTPORT » PAR DIDIER BOSCHER – ARCHITECTE

Monsieur Didier Boscher, architecte, présente aux conseillers municipaux l'esquisse retenue pour la réhabilitation de la salle « Espace Westport ». Elle prévoit une requalification de la façade de l'ancienne mairie et de l'accès de la salle. L'ensemble sera composé d'un grand hall d'accueil, d'une salle plus spacieuse, d'une cuisine équipée et de sanitaires avec éventuellement une salle de réunion à l'étage.

Un avant-projet chiffré sera proposé pour la mi-octobre.



Façade



Vue intérieure

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DES PIETONS LE LONG DE LA RD89

La commune souhaite mener une réflexion sur la sécurisation des piétons le long de la RD 89. Pour l'assister de la conception à la réalisation, la commune peut souscrire une prestation de maîtrise d'œuvre avec le département de la Manche dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités pour prestation spécifique. La prestation sera facturée 3 900 € HT. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de prestation de maîtrise d'œuvre avec le département de la Manche dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités pour prestation spécifique.

QUESTIONS DIVERSES

SAINT-LO AGGLO - Nouvelle gestion des déchets : les ambassadeurs de tri de l'Agglo débutent la tournée dans les foyers

La collecte des déchets évolue sur tout le territoire de l'Agglo à compter du 1er janvier 2022. Afin d'expliquer tous ces changements, des ambassadeurs de tri vont se rendre dans chacun des foyers à partir du 6 septembre et jusqu'à la fin de l'année pour présenter les nouvelles consignes, les nouvelles fréquences de collecte et distribuer le matériel.

- Un premier passage sans rendez-vous
 - En cas d'absence, un 2ème passage dans la même journée à un horaire différent sans rendez-vous
 - En cas d'absence lors du 2nd passage, un coupon avec date du prochain passage est laissé dans la boîte aux lettres (samedi de préférence)
 - En cas d'absence lors du 3ème passage daté, un avis de passage définitif avec numéro vert pour prise de rendez-vous
- La distribution se fait en semaine du mardi au samedi. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Saint-Lô Agglo :

Direction du cadre de vie et de la collecte des déchets

0800 710 775

Service & appel gratuits

TRESOR PUBLIC : Nouveau Réseau de Proximité au 1er septembre 2021

Depuis le 1er septembre 2021, l'activité de gestion du secteur public local de la Trésorerie spécialisée de Marigny est transférée dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) vers le Service de Gestion Comptable (SGC) de St-Lô.

Depuis la fusion du SIP de Coutances avec le SIP de Saint-Lô, l'accueil des particuliers est assuré (quel que soit leur lieu de résidence) avec ou sans rendez-vous :

- au SIP de Saint-Lô, Place de la Préfecture (ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)
- ou à l'antenne de Coutances, 13 rue Eléonore Daubrée (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)

Le paiement est possible chez les buralistes agréés soit en numéraire pour un montant inférieur ou égal à 300 €, soit par carte bancaire sans limitation de montant (à l'exception des avis d'imposition dont le montant est limité à 300 €).

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 :

Madame Besson indique que l'effectif à la rentrée scolaire est de 324 élèves (109 maternelles, 215 élémentaires auxquels s'ajoutent 8 élèves de l'IDRIS). Monsieur Pradeau présente les travaux réalisés dans les sanitaires des maternelles.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

INAUGURATION PLACE CADENET :

Monsieur Montagne détaille l'organisation de l'inauguration de la Place de Cadenet et précise que 10 Cadenétiens seront présents.

CALENDRIER DES ELUS :

10 octobre : Jazz dans les prés à Lozon

12 octobre 2021 20 h : prochain conseil municipal

16 octobre 2021 11 h : inauguration de la place Cadenet

ENTRETIEN DES RUISSEAUX

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (article L215-14 du code de l'environnement). L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Si cet entretien n'est pas respecté, le service eau et assainissement de Saint-Lô Agglo est à disposition des élus, des exploitants agricoles et propriétaires de parcelles pour toutes questions techniques relatives aux cours d'eau et aux zones humides du territoire. Cependant, en cas de récidive nous n'avons pas l'accreditation pour verbaliser, c'est alors l'OFB (Office Française de Biodiversité) qui effectuera les démarches nécessaires.

Les techniciens rivières de Saint-Lô agglo sont en charge d'animer un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau qui a pour but d'entretenir la végétation des berges et de limiter l'accès au bétail au cours d'eau par la pose de clôture et différents aménagements.

Ce programme est financé par l'Agence de l'eau et l'agglomération de Saint-Lô. Celui-ci est réalisé sur plusieurs années. Le Lozon sera concerné par un programme de restauration dans quelques années.

Contact : Saint-Lô Agglo : 02.14.29.00.00



Séance du 12 octobre 2021

Absents excusés : OSMOND Marie-Noëlle, TAPSOBA Désiré, LEVAVASSEUR Nadège

Pouvoirs : OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir à BOURBEY Marc, TAPSOBA Désiré donnant pouvoir à LEGENDRE Martine, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude.

PLAN DE RELANCE : SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du plan de relance – soutien aux cantines scolaires pour l'acquisition des biens suivants :

- Eplucheuse et panier d'essorage
- Congélateur bahut
- Meuble de tri et divers accessoires
- Bateur-mélangeur
- Mixeur-presse purée

Il précise que le taux de subvention est fixé à 100%

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à déposer cette demande de subvention

Cuisine du restaurant scolaire



CONSULTATION : AMENAGEMENT D'UNE ECLUSE EN SORTIE DU BOURG DE LOZON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement d'une écluse à la sortie du bourg de Lozon.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 22 septembre 2021 avec une remise des offres fixée au 5 octobre 2021 à 17 heures. Sur trois entreprises consultées une seule entreprise a remis une offre.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2021, proposant de déclarer la consultation infructueuse, l'offre remise se situant au-dessus de l'estimation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déclarer cette consultation infructueuse et propose de relancer une nouvelle consultation.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accepter proposition suivante : GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur.

QUESTIONS DIVERSES

SAINT-LO AGGLO :

SLAM co-voiturage: pour aller plus loin dans sa démarche d'engagement SAINT-LO AGGLO déploie un programme gratuit et sans engagement de co-voiturage dénommé : « Karos ».

Réunions de concertation sur le projet d'aménagement de bourg de Marigny :

Le maire relate aux conseillers municipaux les deux moments de concertation qui se sont déroulés en septembre sur la commune :

Le 8 septembre : l'atelier participatif a regroupé 30 personnes qui ont évoqué leurs regards, souhaits et idées sur l'aménagement du bourg de Marigny.

Le 15 septembre : le maire a échangé avec 16 de nos commerçants sur leur vision du bourg en termes de stationnement, de sécurité, d'accessibilité et d'aspect paysager.

CALENDRIER DES ELUS :

- 16 octobre 2021 11 h: inauguration de la place Cadenet
- 29 octobre 2021 : salon des maires et des collectivités à Carentan
- 3 novembre 10h30 : réunion de la commission « aménagement de bourg de Marigny »
- 16 novembre 20 h : réunion du CCAS
- 4 décembre 17h30 : défilé de la Sainte-Barbe
- Prochaines réunions de conseil municipal : 9 novembre et 14 décembre

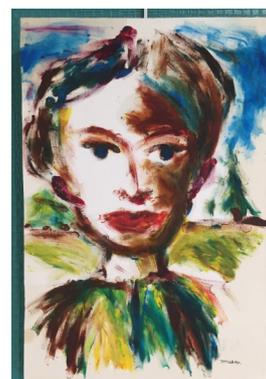
Exposition de peinture 2022 :

Les cinq artistes (Alain Ménard, Claude Paysant, Jean-Paul Mabire, Martine Grish et Françoise Savereux) qui ont exposé leurs œuvres le 17 septembre dernier à la salle du Jardin Pillard, ont fait part au maire de leur entière satisfaction de cette exposition qui a reçu environ 200 visites.

Ils proposent de renouveler l'expérience l'an prochain du 09 au 19 septembre 2022. C'est avec plaisir que le conseil municipal accepte cette exposition qui inclura de plus une participation des écoles.



TOILES OFFERTES A LA COMMUNE



PERSONNEL COMMUNAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE



Restaurant scolaire : Béatrice LACOUR - Yasmina LAFORGE - Bruno LE BREUJILLY - Pascal DELAUNAY - Marine VAUDRY - Virginie MARIA - Magali LOISEL



Surveillance de cour : Elise FOUCHARD - Eloïse GOHIER - Nathalie POU-VICH - Xavier DUPONT



ATSEM : Karine ROGERIE - Dominique JAMME-DROUIN - Sylvie GOUESLARD - Hélène LEROUX



Garderie la Tarentelle : Catherine JUMEAU - Akissi SIMON - Jocelyne BOULLOT

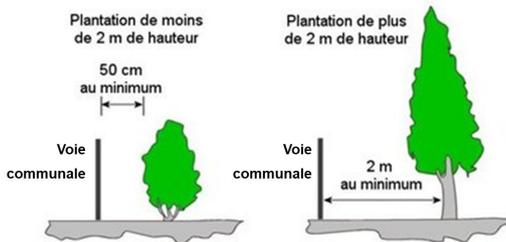
ENTRETIEN DES HAIES BORDANT LA VOIE PUBLIQUE

Vous possédez des haies qui sont implantées depuis longtemps entre votre terrain et le domaine public.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques. Pourquoi ? Afin de ne pas gêner le passage des piétons et de ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

- Tout arbre ou haie dépassant 2 mètres de haut doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative avec le domaine public.
- Tout arbre ou haie ne dépassant pas 2 mètres de haut doit être planté au moins à 50 centimètres de la limite séparative.



Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif vont être effectués sur Marigny-le Lozon prochainement par la société STGS.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 avril 2012, ils ont vocation à vérifier l'état et le bon entretien des installations d'assainissement autonome du territoire et ne concernent que les installations dont le dernier contrôle date de plus de dix ans.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

– ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

– protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

– réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

AIDE SOCIALE

Comme les années précédentes, le CCAS de Marigny-le-Lozon a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide

avant le 10 novembre 2021

Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020.

SAINT-LO AGGLO



En mai 2020, Saint-Lô Agglo lançait une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir.

L'OPAH a pour ambition de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et la vacance des logements tout en permettant de rehausser l'offre locative. Elle permet aussi d'adapter les logements au vieillissement et au handicap.

L'attribution des aides n'est pas systématique, elle varie, dans certains cas, en fonction des ressources, de la nature des travaux envisagés et de l'état du bien. Aussi, si vous envisagez des travaux, ne les engagez pas avant d'avoir contacté le CDHAT, opérateur habitat basé à Saint-Lô, mandaté pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches de travaux (information sur les aides mobilisables, conseil sur les travaux, établissement du plan de financement, montage des dossiers de demande de subventions, suivi des dossiers).

CDHAT

210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 Saint-Lô
02 33 75 62 40

Permanence sans rendez-vous au Pôle Public de Marigny-le-Lozon le **2ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h**



Saint-Lô Agglo lance SLAM Covoiturage afin de favoriser le court-voiturage sur son territoire. Alors que 85% des déplacements sont réalisés en voiture individuelle, l'Agglo propose une nouvelle solution pratique et durable accessible pour les + de 18 ans pour les trajets ayant pour origine ou destination l'une des 61 communes du territoire: SLAM COVOITURAGE avec l'Appli KAROS.

SLAM Covoiturage offre une solution de partage des trajets pour favoriser la transition écologique sur le territoire et permettre aux usagers de faire des économies.

Pour court-voiturer, que vous soyez conducteur ou passager, il suffit de :

- télécharger l'application Karos sur votre smartphone
- renseigner vos coordonnées et les trajets que vous souhaitez réaliser en tant que conducteur ou passager.

L'application se charge de vous proposer les meilleures solutions de court-voiturage sur votre trajet. En quelques clics, vous validez la solution qui vous convient.

Conducteur ou passager : quels trajets, à quels prix ?

Pour le conducteur, recevez : **minimum 2 € / Passager + 0.10 centimes/km au-delà de 25 km**

Pour le passager, payez : **1,05 € /trajet jusqu'à 25 km + 0.10 centimes/km au-delà de 25 km**

Le passager paie 1,05 € et l'Agglo abonde les 0,95 € restants, **dans la limite de 2 trajets/jour.**

Les paiements des trajets sont sécurisés et s'effectuent par l'intermédiaire de l'application Karos.

PASSE RECENT



Médaille de la famille

Mme Karine LAGRANGE a reçu le vendredi 3 septembre 2021. La médaille de la famille décernée conjointement par le Conseil Départemental et la mairie.

Son mari Emmanuel et trois de ces quatre enfants étaient présents.

Fête des associations 2021

Pour démarrer au mieux cette nouvelle année scolaire, la municipalité a organisé la fête des associations qui a eu lieu le Samedi 4 septembre 2021.

De nombreuses familles se sont déplacées pour rencontrer les associations présentes et effectuer les inscriptions.



Inauguration place Cadenet

Le samedi 16 octobre 2021, la place Cadenet a été inaugurée en présence des élus de Marigny-le-Lozon et d'une délégation de Cadenet, commune du Vaucluse, dont le maire Jean-Marc Brabant et le maire honoraire Fernand Perez.

Pourquoi Cadenet ?

En décembre 1944, dans un camion en provenance du Vaucluse, Claude Lecocq venant aider les habitants des communes voisines, est bouleversée par le désastre qu'elle découvre en traversant Marigny. Avec le Dr Guillard, Maire de l'époque à Marigny, les habitants de Cadenet s'engagent à faire parvenir des denrées, des vêtements ainsi que des dons pour Marigny par l'intermédiaire de Raoul Dautry Conseiller Général de Cadenet et Président de l'Entraide française à Paris.

VIE LOCALE

NOUVEAU COMMERCE : ONGLERIE

Cynthia et Clarisse, prothésistes ongulaires, se sont installées en centre bourg de Marigny-le-Lozon et sont heureuses d'accueillir leurs clients(tes) 7 place Docteur Guillard où elles ont commencé leur activité depuis le 30 août 2021. Elles exercent leur passion avec bonne humeur, sur rendez-vous, sous deux entités différentes :

Cynthia : "Nails Cynthia" spécialité pose de résine. Tél. 07.71.13.20.59

Insta/Facebook : Nails.co50.

Clarisse : "Essiralc.Nail" spécialité pose de capsules gel. Tél. 06.84.65.99.03

Insta/Facebook : EssiralcNail.



Le 9 septembre 2021 Techneau et Chaudreau ont fêté respectivement leur 30ème et 20ème anniversaire.

A cette occasion plus de 400 invités (clients, partenaires, fournisseurs, collaborateurs...) étaient présents sur le site des sociétés à Marigny-le-Lozon.

Pour fêter l'évolution de Techneau et Chaudreau, un mur d'histoire a été installé retraçant l'évolution des sociétés à travers quelques photos.



L'entreprise NORMACHAPE installée zone de La Chevalerie à Marigny-le-Lozon a fêté ses 10 ans le 24 septembre 2021.

Créée, en 2011, à Saint-Ébremond-de-Bonfossé, Normachape est une entreprise familiale spécialisée dans le coulage de chape fluide pour tout type de sol, construction neuve, rénovation, bâtiment du tertiaire, ainsi que pour l'enrobage de plancher chauffant, avec une zone d'intervention sur toute la Normandie.



ESPACE FRANCE SERVICES

Espace France Services

Marigny-le-Lozon

UNE AIDE POUR VOS DEMARCHES EN LIGNE

Nos agents vous accompagnent sur rendez-vous dans vos démarches administratives du quotidien, de manière **confidentielle et gratuite**.



- Faire une simulation
- Demander une prestation (logement, prime d'activité)
- Déclarer un changement de situation



- Consulter ses remboursements
- Estimer ses droits
- Renouveler sa carte vitale



- Demander un relevé de carrière
- Estimer l'âge et le montant de sa retraite
- Demander une pension de réversion



- S'inscrire comme demandeur d'emploi
- Faire une simulation d'allocations
- S'actualiser
- Consulter les offres d'emploi



- Payer les impôts
- Déclarer les revenus
- Payer les amendes ou factures locales



- Pré-demande de carte d'identité et de passeport
- Immatriculation - Carte grise
- Demande de permis de conduire



CONTACTS / INFOS

02.33.55.15.26

marigny-le-lozon@france-services.gouv.fr



Ateliers
100 % numérique
100 % santé

VOUS SOUHAITEZ GÉRER VOTRE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE DEPUIS CHEZ VOUS ?

L'Assurance Maladie vous propose un atelier numérique pour **créer votre compte ameli** et apprendre à l'utiliser !

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021, de 9h à 12h
dans votre Espace France Services de Marigny
Pôle public - 1 place Cadenet

Inscrivez-vous auprès de l'animateur de votre espace !

02.33.55.15.26 - accueil@marigny-le-lozon.fr

ameli.fr

PRIME D'ACTIVITE CAF

Selon vos revenus et votre situation familiale, vous pouvez peut-être bénéficier de la prime d'activité auprès de la CAF ?

Prenez rendez-vous avec nos agents France Services au Pôle Public, ils vous accompagneront pour effectuer une simulation ou une demande de prime d'activité. Tél : 02.33.55.15.26



VIE CULTURELLE



La municipalité a été heureuse d'accueillir du 13 au 19 septembre une exposition dans la salle du Jardin Pillard.

Alain Ménard, Martine Grish, Françoise Saveureux, Jean-Paul Sabine et Claude Paysant ont exposé leurs œuvres (peinture, céramique, livres...).

Cet évènement culturel qui a attiré un public de tous les âges sera renouvelé l'année prochaine du 9 au 19 septembre 2022
Venez nombreux !

L'envie de retrouver les concerts s'est bien fait sentir puisque c'est plus d'une soixantaine de personnes qui ont participé à Jazz dans les près à la salle des fêtes de Lozon le 10 octobre 2021 à 17h.

Annette Banneville et ses musiciens ont ravi le public avec une diversité et des chansons remixées pouvant aller de Barbara, Police, Bob Marley, Mickael Jackson...Merci aux équipes et aux bénévoles qui ont organisé cet évènement.



La bibliothèque a proposé une session **Contes et nous** ! le mercredi 22 septembre pour les enfants de 4 à 7 ans.

La vingtaine d'enfants présents ont apprécié l'animation autour des contes et kamishibai.

CONTES ET NOUS !

Bibliothèque Marigny-le-Lozon
Mercredi 22 septembre 2021
de 10 h 30 à 11 h

CONTES et KAMISHIBAI
Le vélo de Valentine
Pour les 4 - 7 ans



GRATUIT
Inscriptions à la bibliothèque
Ou au 02.33.56.81.29

imprimé par nos soins

VIE ASSOCIATIVE



M. Romain BASTIEN est le nouveau bénévole de solidarité transport, service proposé par la MSA et l'association Familles rurales

Ses coordonnées :
Tél : 02.33.55.83.13
Ou 06.89.11.15.32



Coupe de France féminine de Foot

Dimanche 10 octobre, le FFP Marigny a affronté le SM Caen sur le stade Yves Lemazurier. Caen l'a emporté 7 à 2 devant un public nombreux et un match de qualité.



Atelier - Échange
sur le thème
CUISINE
ANTI - GASPI

Chaque 2ème samedi du mois de 9h30 à 13h.
L'adresse : Local de MJT, route de Quibou,
50570 Marigny-Le-Lozon



SAINTE BARBE

Les Sapeurs Pompiers de MARIGNY le LOZON fêterons leur Sainte Barbe le samedi 4 décembre 2021 :

- 17h30 : Défilé des sapeurs pompiers avec la Lyre Marignaise,
- 18h00 : Office religieux en l'église de Marigny célébré par le Père LEONARD,
- 19h00 : Dépôt de gerbe au monument aux morts,
- 19h30 : Allocutions et vin d'honneur au Centre de secours.



Dimanche 24 OCTOBRE 2021

BOURSE AUX JOUETS
VÊTEMENTS ET MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

GYMNASÉ DE MARIGNY LE LOZON
DE 9H À 17H

INSTALLATION DES EXPOSANTS DE 8H À 9H

2,5€
LE MÈTRE

BUVETTE
GÂTEAUX



ON A BESOIN DE VOS TALENTS DE PÂTISSIER.
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS APPORTER DES GÂTEAUX !



RÉSERVATION OBLIGATOIRE

☎ 06 77 39 07 10

🇫🇷 PASS SANITAIRE EXIGÉ



LES SERVICES DANS LA COMMUNE

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Lundi : 9h à 17h (journée continue)
Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Tél : 02.33.55.15.26

mail : accueil@marigny-le-lozon.fr

www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

Mme Adèle HOMMET

Conseillère Départementale : SUR RDV
adele.hommet@manche.fr

06.31.40.21.29

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale
florence.mazier@normandie.fr

02.31.06.95.01

GENDARMERIE St Jean-de-Daye

02.33.72.50.20

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

AGENCE POSTALE COMMUNALE **02.33.55.15.26**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le samedi de 9h à 12h.

CRECHE **02.33.06.12.37**

ACCUEIL DE LOISIRS **02.33.72.23.98**

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants-Parents **02.33.05.23.84**

assistantes maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

TARENTELE Garderie périscolaire **02.33.55.15.37**

ECOLE JULIEN BODIN **02.33.55.15.93**

ECOLE NOTRE DAME **02.33.55.49.94**

COLLEGE JEAN MONNET **02.33.55.19.86**

BIBLIOTHEQUE **02.33.56.81.29**

Lundi : 14h à 18h, Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h, Jeudi : 14h à 18h, Vendredi : 14h à 18h, Samedi : 10h à 12h

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

Comité Départemental de Randonnée (CDRP)

02.33.55.34.30

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les mardis de 9h à 12h au pôle public
Sur rendez-vous

C.L.I.C

02.33.06.04.71

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45 au pôle public

MAISON DE RETRAITE

02.33.77.14.77

SAUR

02.50.72.40.00

C.D.H.A.T

02.33.75.64.24

MISSION LOCALE

02.33.57.17.17

Sur rendez-vous au pôle public lundi matin

S.S.I.A.D

02.33.72.27.61

FAMILLES RURALES

Tous les mercredis de 16h30 à 17h30 au pôle public

DECHETTERIE

Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 18h

VIE ASSOCIATIVE

Vous trouverez toutes les informations sur les futurs évènements sur le site internet
de la commune : mairie-marigny.com